



## **Danger sur la refonte des grilles indiciaires des contractuels de l'académie de Créteil**

Suite à la promulgation du décret n°2016-1171 du 29 août 2016, les grilles indiciaires des enseignante-s contractuel-les sont refondées. De 3 catégories sur l'académie de Créteil elles passent à deux.

Pendant 15 jours, les collègues contractuels ont été convoqués pour signer à l'aveugle un avenant à leur contrat avant le 2 décembre sous peine d'interruption de traitement.

Or les nouvelles grilles doivent être validées en comité technique académique le 12 janvier, mais le rectorat de Créteil les applique déjà. Notre intersyndicale dénonce ce scandaleux manque de concertation sur cette question, importante pour la carrière des agents. De nombreux agents ainsi ont appris leur classement en deuxième catégorie alors même qu'ils ont droit à être en première catégorie.

Des remontés actuelles, il semblerait que les grilles indiciaires n'ont pas été augmentées et que l'ancienne première catégorie, celle dont les indices sont les plus élevés a tout simplement disparu. À l'embauche certains nouveaux contractuel-les sont maintenant recrutés sur des indices inférieurs. La refonte des grilles indiciaires doit amener à une véritable revalorisation des rémunérations des agents contractuels.

La disparition de la notion d'échelon, au profit de celle de niveau, nous inquiète sur la possible remise en cause des promotions automatiques tous les trois ans, ainsi que sur la mise en place d'un système de promotion conditionné par un entretien professionnel qui fragiliserait encore davantage les contractuels.

Notre intersyndicale de Créteil revendique :

- Une véritable revalorisation des rémunérations et des carrières de toutes et tous.
- Le maintien de la notion d'échelon, attachée à une grille indiciaire et une promotion automatique.
- L'attribution de l'heure de décharge « plusieurs établissements » sans condition de quotité de service ni de durée des contrats.
- Des CDI payés à 100% et aucun temps partiel imposé, des contrats à l'année pour tous.
- La titularisation de tou-te-s les contractuel-le-s.

**Le rectorat passe en force, le premier groupe de travail est convoqué le 16 décembre, notre intersyndicale appelle à la tenue d'heure d'information syndicale commune dans les établissements pour débattre des modalités d'action pour faire la reculer la précarité.**